

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, Rémy VIOUOT, Sophie ANTIGNY, Pauline LENFANT.

L'an deux mille vingt-six et le 7 juillet, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 1^{er} juillet 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie MAZARS

20260707.06

**CONVENTION SISAM / COMMUNE D'ANTHY SUR LEMAN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX,
INTERVENTIONS ET SERVICES RELEVANT DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX**

Exposé

Le SISAM est régulièrement amené à assurer l'entretien, la maintenance et la sécurisation des équipements et espaces relevant de sa compétence ainsi que des installations nécessaires à l'organisation de manifestations et d'événements. Ces besoins impliquent la réalisation ponctuelle de travaux, d'interventions techniques, d'opérations d'entretien courant ou de mise en sécurité, afin de garantir le bon fonctionnement des équipements et la sécurité des publics qui les fréquentent.

Or, le SISAM ne dispose pas en interne d'agents techniques qualifiés pour assurer ce type d'interventions. Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, afin d'éviter autant que possible le recours à des prestataires extérieurs, et de bénéficier de l'expertise ainsi que de la connaissance des lieux dont disposent les services techniques de la commune d'Anthy, le SISAM et la commune d'Anthy souhaitent formaliser un partenariat.

La présente convention a ainsi pour objet de définir les conditions dans lesquelles les agents des services techniques de la commune d'Anthy pourront intervenir pour le compte du SISAM, dans un cadre organisé, sécurisé et encadré.

Décision

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE les termes de la convention entre le SISAM et la commune d'Anthy-sur-Léman pour la réalisation de travaux, interventions et services ;
AUTORISE la présidente à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jour, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOUVIER

